



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 26 janvier 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs et mesdames Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Maude Lauzon, assistant-greffier.

Sont absents, monsieur le maire Marc Bureau et monsieur le conseiller Luc Montreuil.

Madame la conseillère Denise Laferrière agit comme présidente de la séance.

CE-2011-80

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 12 JANVIER 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 12 janvier 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2011-81

SOUSSION 2010 SI 308 - ARÉNA CAMPEAU - REMPLACEMENT DU CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT DES COMPRESSEURS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Cimco Réfrigération, 93, rue Hines, unité 7, Kanata, Ontario, K2K 2M5 pour le remplacement du circuit de refroidissement des compresseurs à l'aréna Campeau pour un montant total de 34 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 janvier 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-10007-003-77852	32 507,79 \$	Remplacement de la réfrigération des arénas - Circuit de refroidissement des compresseurs - Aréna Campeau
04-13493	1 492,21 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-82*

RÈGLEMENT NUMÉRO 251-2-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 251-2006 RELATIF AU PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DANS LE PROJET LES JARDINS DU BOIS-JOLI, MONTÉE DALTON, DANS LE BUT DE MODIFIER LE PÉRIMÈTRE DE TAXATION - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 251-2-2011 modifiant le règlement numéro 251-2006 relatif au paiement d'une quote-part municipale pour les services municipaux dans le projet Les Jardins du Bois-Joli, montée Dalton, dans le but de modifier le périmètre de taxation.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-83*

RÈGLEMENT NUMÉRO 367-1-2011 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 367-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 183 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE PROJET MANOIR SAINTE-MARIE, RUE SAINTE-MARTHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 367-1-2011 abrogeant le Règlement numéro 367-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 183 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la réalisation de certains travaux municipaux dans le projet Manoir Sainte-Marie, rue Sainte-Marthe.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-84*

RÈGLEMENT NUMÉRO 417-1-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 417-2007 RELATIF AU PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART MUNICIPALE ET L'ACQUISITION D'IMMEUBLE DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL CHEVAL-BLANC, PHASE 7, DANS LE BUT DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT, DE MODIFIER LES PARAMÈTRES DE TAXATION ET DE MODIFIER LES LIMITES DU BASSIN D'IMPOSITION - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 417-1-2011 modifiant le règlement numéro 417-2007 relatif au paiement d'une quote-part municipale et l'acquisition d'immeuble dans le projet résidentiel Cheval-Blanc, phase 7, dans le but de réduire le montant de l'emprunt, de modifier les paramètres de taxation et modifier les limites du bassin d'imposition.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-85*

RÈGLEMENT NUMÉRO 628-1-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2009 RELATIF AU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART MUNICIPALE DANS LE PROJET DOMICILIAIRE LAROSE, PHASES 8, 9 ET 10 DANS LE BUT DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT ET DE MODIFIER LES LIMITES DES BASSINS DE TAXATION - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 628-1-2011 modifiant le règlement numéro 628-2009 relatif au paiement de la quote-part municipale dans le projet domiciliaire Larose, phases 8, 9 et 10 dans le but de réduire le montant de l'emprunt et de modifier les limites des bassins de taxation.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-86*

RÈGLEMENT NUMÉRO 639-2-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 639-2009 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 6 200 000 \$ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRECO

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 639-2-2011 modifiant le règlement 639-2009 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 6 200 000 \$ pour effectuer les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur diverses rues de la Ville de Gatineau dans le cadre du programme PRECO.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-87*

RÈGLEMENT NUMÉRO 673-2011 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 12 400 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION, D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS AINSI QUE LA REMISE EN ÉTAT DE LA PARTIE CORRESPONDANTE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE MÊME QUE LA CONSTRUCTION DE BASSINS DE RÉTENTION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 673-2011 autorisant une dépense et un emprunt de 12 400 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection, d'amélioration et de construction des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que la remise en état de la partie correspondante des infrastructures routières de même que la construction de bassins de rétention.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-88*

RÈGLEMENT NUMÉRO 674-2011 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 16 000 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 674-2011 autorisant une dépense et un emprunt de 16 000 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-89*

RÈGLEMENT NUMÉRO 675-2011 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET D'ESPACES VERTS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 675-2011 autorisant une dépense et un emprunt de 1 500 000 \$ pour effectuer divers travaux d'aménagement de parcs et d'espaces verts.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-90*

PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS ET AUX JOURNÉES DE SENSIBILISATION À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté sa Politique environnementale en novembre 2008 et qu'une des orientations de cette Politique est de sensibiliser et éduquer pour stimuler le changement et l'engagement;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la Politique environnementale prévoit des montants pour développer des stratégies de communication afin de rejoindre le public cible;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau met en place plusieurs programmes et projets à caractère environnemental;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est sollicitée pour participer à plusieurs journées, campagnes et défis de tout genre visant à sensibiliser les citoyens à l'environnement et au développement durable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de participer aux événements suivants : « Journée sans eau embouteillée », « Défi Climat 2011 », « Une heure pour la planète », « Journée mondiale de la Terre », « The Town Hall Challenge », « Semaine internationale du compost », « Semaine canadienne de l'environnement », « Semaine des transports collectifs et actifs », fin de semaine « Nettoyons la Terre », « Semaine québécoise de réduction des déchets » et « Semaine de l'efficacité énergétique » ainsi que d'inviter ses employés, les citoyens et les entreprises de la Ville de Gatineau à relever ces défis en y participant en grand nombre.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-47320-349 - Plan d'action de la Politique environnementale – Autres dépenses de publicité et d'information, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-91*
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2011-595*

ACQUISITION POUR FINS DE PARC - 2692228 CANADA INC. (C.M. CONSTRUCTION) - PARTIE DU LOT 4 377 871 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DOMAINE CHAMBORD, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le total de la valeur du terrain devant être cédé pour fins de parc ne doit pas excéder 10 % de la valeur du site (article 117.4);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a approuvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet domiciliaire du promettant vendeur le 21 juillet 2010 qui prévoit un parc d'une superficie de 10 078,2 m², soit 14,58 % de la superficie des terrains associés au projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit donc compenser le promettant vendeur 2692228 Canada inc. (C.M. Construction) pour l'excédent de 3 168,12 m², comme annexé à sa proposition, à la juste valeur marchande afin de donner une vocation permanente de parc au lot 4 377 871 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de terrains voisins est établie à 27,40 \$ du mètre carré par monsieur Stéphane Dompierre, évaluateur agréé, dans un rapport d'évaluation en date du 17 septembre 2008 et les discussions avec le promettant vendeur ont permis de conclure une entente de gré à gré établissant la valeur à 86 806,49 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-553 en date du 1^{er} juin 2010, approuvait le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'ouverture de rues pour la réalisation du projet domiciliaire Domaine Chambord, phase 3 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'acquérir du vendeur 2692228 Canada inc. (C.M. Construction) une partie du lot 4 377 871 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 3 168,12 m² permettant de ne pas excéder le 10 % pour fins de parcs dans le cadre du projet domiciliaire Domaine Chambord, phase 3, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession dûment signée le 27 septembre 2010 pour un montant total de 86 806,49 \$, plus les taxes si applicables;
- d'autoriser le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 17-990000 (Fonds de parcs et terrains de jeux), un montant de 86 806,49 \$, plus les taxes si applicables, représentant les coûts d'acquisition d'une partie du lot 4 377 871 au cadastre du Québec et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds des dépenses en immobilisation	93 642,50 \$	Acquisition du lot 1 252 585 au cadastre du Québec
04-13493	4 340,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-92

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-49 – 496 177,07 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 24 DÉCEMBRE 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-49 au montant de 496 177,07 \$ pour la période du 18 au 24 décembre 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-93

SOUMISSION 2010 SI 297 - REJET DES SOUMISSIONS - ACHAT D'UNE CHARGEUSE COMPACTE SUR ROUES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Gatineau a lancé, le 22 novembre 2010, un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une chargeuse compacte sur roues;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix total de la plus basse soumission reçue et conforme dépasse les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde à ce comité le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2010 SI 297 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres après que le service concerné ait réévalué leurs besoins et modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2011-94

REJET DES SOUMISSIONS - APPEL D'OFFRES 2010 SP 150 A - ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE ET DE PONTS ÉLÉVATEURS SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Gatineau a lancé, le 11 novembre 2010, un appel d'offres public pour l'entretien des systèmes de levage;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que ces dernières ne sont pas conformes puisque les soumissionnaires ont omis d'inclure la garantie de soumission de 10 %, comme exigé à l'article 2 du cahier des charges particulières;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil municipal, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil municipal et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les deux soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2010 SP 150 A.

Adoptée

CE-2011-95*

RÈGLEMENT NUMÉRO 672-2011 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 3 477 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 470 000 \$ POUR FINANCER L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTRES SERVICES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 672-2011 autorisant une dépense de 3 477 000 \$ et un emprunt de 2 470 000 \$ pour financer l'achat de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux publics et autres services.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-96

DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE NUISANCES SONORES POUR L'ACTIVITÉ QUI AURA LIEU AU MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS LES 4 ET 5 FÉVRIER 2011 DANS LE CADRE DE LA 33^e ÉDITION DE BAL DE NEIGE – 4 AU 21 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT QUE l'activité se tiendra sur deux jours, les 4 et 5 février 2011, dans le cadre de la 33^e édition de Bal de Neige;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se tient au Musée canadien des civilisations, du côté de la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'impact sonore devrait être de faible intensité pour la population locale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Commission de la capitale nationale à ce que l'heure de fermeture du son amplifié soit à 23 h 30 et que la fermeture du site soit complétée à minuit.

Adoptée

CE-2011-97

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA 33^e ÉDITION DE BAL DE NEIGE – 4 AU 21 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT QUE la 33^e édition de Bal de Neige se tiendra sur une période de 18 jours, soit du 4 au 21 février 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Domaine des flocons du parc Jacques-Cartier est le site favori des participants, avec plus de 300 000 visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Commission de la capitale nationale, dans le cadre de Bal de Neige, à fermer la rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue de Verdun, ainsi que la rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier, sauf pour les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo, aux dates, heures et conditions suivantes :

- Les lundis 7, 14 et 21 février 2011, les jeudis 10 et 17 février 2011 et les vendredis 4, 11 et 18 février 2011, de 9 h 30 à 14 h 30;
- Les samedis 5, 12 et 19 février 2011 et les dimanches 6, 13 et 20 février 2011, de 9 h 30 à 17 h 30;
- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer un nombre suffisant de ressources pour la fermeture de rues et le contrôle de la circulation;
- Signer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant les mesures de sécurité et la mise en opération des feux de circulation sur clignotants durant l'événement;
- Assurer un accès en tout temps aux résidents touchés par ces fermetures de rues;
- Permettre aux autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo de tourner à gauche sur le boulevard Maisonneuve en provenance de l'est du boulevard Sacré-Cœur;
- La présente entente est assujettie aux mêmes clauses de responsabilités et d'assurances que celles contenues au protocole d'entente convenu entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale dans le cadre de la réalisation du volet québécois, le Domaine des flocons de Bal de Neige 2011.

Adoptée

CE-2011-98

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT LORS D'UNE ACTIVITÉ AU MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS LE 4 FÉVRIER 2011 DANS LE CADRE DE LA 33^e ÉDITION DU BAL DE NEIGE - 4 AU 21 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT QUE l'activité se tiendra le 4 février 2011 en soirée dans le cadre de la 33^e édition de Bal de Neige;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se tient au Musée canadien des civilisations, du côté de la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Commission de la capitale nationale, dans le cadre de Bal de Neige, à fermer les rues et espaces de stationnement situés sur :

- la rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue de Verdun;
- la rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier, sauf pour les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo.

Les rues et espaces de stationnement seront fermés aux dates, heures et conditions suivantes :

- Le vendredi 4 février 2011, de 20 h 00 à 23 h 30;
- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Prévoir un nombre suffisant de ressources pour la fermeture de rues et le contrôle de la circulation;
- Signer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant les mesures de sécurité et la mise en opération des feux de circulation sur clignotants durant l'événement;
- Assurer un accès en tout temps aux résidants touchés par ces fermetures de rues;
- Permettre aux autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo de tourner à gauche sur le boulevard Maisonneuve en provenance de l'est du boulevard Sacré-Cœur.

Adoptée

CE-2011-99

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 48 ET 1 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 51 ET 1 - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 48 ET 1 - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 44

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 48 et 1, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 51 et 1, les listes des réquisitions numéros 48 et 1 ainsi que la liste des embauches numéro 44 :

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 48	Pièces de comptes à payer	30 950,46 \$	10 au 14 janvier 2011
Liste PD numéro 51	Pièces de comptes à payer	889 195,42 \$	21 décembre 2010 au 10 janvier 2011
Liste des réquisitions numéro 48	Pièces de comptes à payer	13 631,51 \$	10 au 14 janvier 2011
Liste des embauches Numéro 44	Embauche de personnel temporaire	4 435 168,27 \$	20 au 24 décembre 2010
Liste PA numéro 1	Pièces de comptes à payer	6 448,80 \$	10 au 14 janvier 2011
Liste PD numéro 1	Pièces de comptes à payer	91 214,79 \$	10 au 14 janvier 2011
Liste des réquisitions numéro 1	Pièces de comptes à payer	669,97 \$	10 au 14 janvier 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-100 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-01 – 333 996 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 12 JANVIER 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-01 d'un montant de 333 996 \$ pour la période du 1^{er} au 12 janvier 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-101 **AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION 2011 DE LA VILLE DE GATINEAU AUX ASSOCIATIONS MUNICIPALES TELLES QUE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque aux associations suivantes pour le paiement de la cotisation annuelle 2011 de la Ville de Gatineau :

Associations municipales	Montants
Union des municipalités du Québec	170 278,37 \$, incluant les taxes
Fédération canadienne des municipalités	31 291,87 \$, non taxable

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	162 805,10 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494	31 291,87 \$	Conseil municipal - Cotisations
04-13493	7 473,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-102 **SUBVENTION DE 25 \$ À LA FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR LE DÉFI DES GRANDS VOYAGEURS – 6 AU 21 AOÛT 2011 – DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 25 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour la participation de madame Geneviève Bureau au Défi des grands voyageurs du 6 au 21 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-103 **SUBVENTION DE 75 \$ - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE GATINEAU - ÉQUIPE DE PATINAGE SYNCHRONISÉ « LES LAMES DE FEU » - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre du Club de patinage artistique de Gatineau, à l'attention de madame Anne Gros, 83, rue Cholette, Gatineau, Québec, J8M 1J8, à titre de subvention pour l'équipe de patinage synchronisé « Les Lames de Feu ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-104 **SUBVENTION DE 150 \$ AUX AMIS DE L'ÉTUDIANT OUTAOUAIS POUR LE 8^e CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE CHEERLEADING – 12 MARS 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre des Amis de L'Étudiant Outaouais, à l'attention de monsieur Martin Godcher, 459, rue Duquette Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3A7, à titre de subvention pour le 8^e Championnat régional de cheerleading le 12 mars 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-105

SUBVENTION DE 200 \$ À CAP SANTÉ OUTAOUAIS POUR LA « JOURNÉE DU MIEUX-ÊTRE ET DE L'ENTRAIDE » - 27 FÉVRIER 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de CAP Santé Outaouais, à l'attention de madame Monique Pellerin, 92, boulevard Saint-Raymond, bureau 304, Gatineau, Québec, J8Y 1S7, à titre de subvention pour l'organisation de la « Journée du mieux-être et de l'entraide » le 27 février 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-106

SUBVENTION DE 200 \$ À LA FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR LE DÉFI DES GRANDS VOYAGEURS – 6 AU 21 AOÛT 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour la participation de monsieur Michel de Montigny au Défi des grands voyageurs du 6 au 21 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-107

SUBVENTION DE 275 \$ - GATINEAU LOPPET - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de Gatineau Loppet, à l'attention de monsieur Daniel Simoncic, C. P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, à titre de subvention pour la poursuite de son offensive visant à maintenir sa position d'attraction touristique majeure en Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull- Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-108

SUBVENTION DE 350 \$ - ASSOCIATION ÉTUDIANTE DU MODULE DES SCIENCES SOCIALES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS - JEUX FRANCO-CANADIENS DE LA COMMUNICATION - 2 AU 6 MARS 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'Association étudiante du module des sciences sociales, à l'attention de madame Marie-Eve Soucy, 283, boulevard Alexandre-Taché, C. P. 1250, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y7, à titre de subvention pour la participation de 32 étudiants aux Jeux franco-canadiens de la communication 2011 à Sherbrooke du 2 au 6 mars 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull- Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-109

SUBVENTION DE 1 800 \$ - SOCIÉTÉ HULLOISE DE DIFFUSION SONORE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 800 \$ à l'ordre de la Société hulloise de diffusion sonore, à l'attention de monsieur Stéphane Vigneault, 50, rue Saint-François, Gatineau, Québec, J9A 1A9, à titre de subvention pour la 2^e saison de Gatinorama.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin – De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	250 \$	Denise Laferrière – De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau–Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - de Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-110 **SUBVENTION ET PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS – 8 JUIN 2011 - MEMBRES DU CONSEIL – 2 260 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Patsy Bouthillette et Sylvie Goneau ainsi que messieurs les conseillers Joseph De Sylva et Denis Tassé à participer à une activité le 8 juin 2011 au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 2 200 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 260 \$ à l'ordre de la Classique de golf René-Brazeau, à l'attention de monsieur Christian St-Jacques, 720, montée Paiement, Gatineau, Québec, J8R 4A3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79944-972	60 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	1 000 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-111 **PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU AU GALA DU MAÎTRE DES CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 5228 – 5 FÉVRIER 2011 - 35 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer à une activité organisée par Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Gatineau, conseil 5228, qui aura lieu le samedi 5 février 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 35 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 5228, à l'attention de monsieur Daniel Chénier, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	35 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-112 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-1629 - PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS MAXIME PEDNEAUD-JOBIN ET YVON BOUCHER À UNE FORMATION OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : ÉLU ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - QUÉBEC - LE 25 NOVEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT que le montant alloué pour les frais de déplacement de monsieur le conseiller Yvon Boucher, lors de sa participation à la formation de l'Union des municipalités, est insuffisant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification de la résolution numéro CE-2010-1629 en date du 27 octobre 2010 afin de changer le montant de 1 450 \$ pour 1 700 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-113 **SUBVENTION DE 300 \$ À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS POUR LE PROJET « DÉFI-NISSANT » - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Michel Paquette, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour le projet « Défi-nissant » au mois de mai 2011 pour les écoles Le Tremplin, La Source, Nouveau-Monde et Trois-Saisons.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	200 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-114 **SUBVENTION ET PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE VALLÉE JEUNESSE LE 19 FÉVRIER 2011 - 250 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Angers et madame la conseillère Patsy Bouthillette à participer à une activité le 19 février 2011 au profit de Vallée Jeunesse.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 150 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Vallée Jeunesse, à l'attention de madame Mylène Courcelles, 799, rue Jacques-Cartier, 2^e étage, Gatineau, Québec, J8T 2W1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-115

SUBVENTION DE 650 \$ - CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'OUTAOUAIS - EXPO-SCIENCES BELL 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre du Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais, à l'attention de madame Chantal Fournier, directrice générale, C. P. 1250, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3X7, à titre de subvention pour l'organisation de l'Expo-sciences Bell 2011 qui aura lieu du 18 au 20 mars 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - de Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-116*

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC POUR L'ENTRETIEN ET LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN LIMITROPHE TERRY-FOX

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente relatif à l'entretien et à l'amélioration du chemin limitrophe entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Pontiac est échu;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics a été mandaté pour négocier une nouvelle entente relative à l'entretien et à l'amélioration des chemins limitrophes entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et l'amélioration des chemins limitrophes intermunicipaux doivent être traités de façon équitable pour les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs rencontres, la Ville de Gatineau et la municipalité de Pontiac sont venues à une entente concernant l'entretien et l'amélioration du chemin limitrophe Terry-Fox;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente est pour une durée de trois ans et se renouvelle automatiquement par période successive de trois ans, à moins que l'une ou l'autre des parties informe l'autre partie de son intention de la modifier ou d'y mettre fin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac a signé le protocole d'entente relatif à l'entretien et à l'amélioration du chemin limitrophe qu'elle partage avec la Ville de Gatineau et a déposé la résolution du conseil portant le numéro 10-08-329 adoptée lors de la séance régulière du 10 août 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le nouveau protocole d'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Pontiac relativement à l'entretien et à l'amélioration du chemin limitrophe Terry-Fox et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-521 – Rues pavées – Entretien, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-117*

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA POUR L'ENTRETIEN ET LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS LIMITROPHES KELLY ET DE LA MINE

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente relatif à l'entretien et aux travaux d'amélioration des chemins entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Chelsea est échu;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics a été mandaté pour négocier une nouvelle entente relative à l'entretien et à l'amélioration des chemins limitrophes entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Chelsea;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et l'amélioration des chemins limitrophes intermunicipaux doivent être traités de façon équitable pour les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs rencontres, la Ville de Gatineau et la municipalité de Chelsea sont venues à une entente provisoire concernant l'entretien et l'amélioration des chemins limitrophes Kelly et de la Mine;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente est pour une durée de trois ans et se renouvelle automatiquement par période successive de trois ans, à moins que l'une ou l'autre des parties informe l'autre partie de son intention de la modifier ou d'y mettre fin :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le protocole d'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Chelsea relativement à l'entretien et à l'amélioration des chemins limitrophes Kelly et de la Mine et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier à signer le protocole.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-521 – Rues pavées – Entretien, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-118*

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY POUR L'ENTRETIEN ET LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS LIMITROPHES TACHÉ, GATINEAU ET DU 6^e-RANG

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente relatif à l'entretien et à l'amélioration des chemins limitrophes entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Cantley est échu;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics a été mandaté pour négocier une nouvelle entente relative à l'entretien et à l'amélioration des chemins limitrophes entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et l'amélioration des chemins limitrophes intermunicipaux doivent être traités de façon équitable pour les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs rencontres, la Ville de Gatineau et la municipalité de Cantley sont venues à une entente concernant l'entretien et à l'amélioration des chemins limitrophes Taché, Gatineau et du 6^e-rang;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente est pour une durée de trois ans et se renouvelle automatiquement par période successive de trois ans, à moins que l'une ou l'autre des parties informe l'autre partie de son intention de la modifier ou d'y mettre fin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cantley a signé le protocole d'entente relatif à l'entretien et à l'amélioration des chemins limitrophes qu'elle partage avec la Ville de Gatineau et a déposé sa résolution du conseil 2010-MC-R27 adoptée lors de la séance régulière du 13 juillet 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le nouveau protocole d'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Cantley relativement à l'entretien et à l'amélioration des chemins limitrophes Taché, Gatineau et du 6^e-rang et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-521 – Rues pavées – Entretien, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-119*

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS SUR L'ENTRETIEN ET LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN LIMITROPHE DU 6^e-RANG

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente relatif à l'entretien et à l'amélioration des chemins limitrophes entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Val-des-Monts est échu;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics a été mandaté pour négocier une nouvelle entente relative à l'entretien et à l'amélioration des chemins limitrophes entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et l'amélioration des chemins limitrophes intermunicipaux doivent être traités de façon équitable pour les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs rencontres, la Ville de Gatineau et la municipalité de Val-des-Monts sont venues à une entente concernant l'entretien et l'amélioration du chemin limitrophe du 6^e-rang;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente est pour une durée de trois ans et se renouvelle automatiquement par période successive de trois ans, à moins que l'une ou l'autre des parties informe l'autre partie de son intention de la modifier ou d'y mettre fin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-des-Monts a signé le protocole d'entente relatif à l'entretien et à l'amélioration du chemin limitrophe qu'elle partage avec la Ville de Gatineau et a déposé sa résolution du conseil portant le numéro 10-11-363 adoptée lors de la séance régulière du 16 novembre 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le nouveau protocole d'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Val-des-Monts relativement à l'entretien et à l'amélioration du chemin limitrophe du 6^e-rang et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-521 – Rues pavées – Entretien, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-120*

DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE STATUER SUR LES LIMITES DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU À L'ENDROIT OÙ CETTE LIMITE EST COMMUNE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN, À LA HAUTEUR DU CHEMIN BELTER, À PARTIR DE LA RUE JOSEPH EN ALLANT VERS L'EST

CONSIDÉRANT QU'à l'endroit du chemin Belter, la description de la limite du territoire de la ville de Gatineau diffère quelque peu de la même limite décrite pour la municipalité de l'Ange-Gardien;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Belter, suite au dépôt officiel des mandats 2284 et 2285 de la rénovation cadastrale des secteurs de Buckingham et de Masson-Angers ainsi que le dépôt officiel du mandat 2286 pour la municipalité de l'Ange-Gardien, apparaît comme étant entièrement érigé dans le rang 5 du Canton de Buckingham, soit à l'intérieur du territoire de la municipalité de l'Ange-Gardien;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Belter dessert presque exclusivement les propriétés situées dans la municipalité de l'Ange-Gardien et que, par conséquent, l'usage de ce chemin est exercé par les résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de statuer relativement aux limites de la ville de Gatineau à l'endroit où cette limite est commune avec la municipalité de l'Ange-Gardien, à la hauteur du chemin Belter, à partir de la rue Joseph en allant vers l'est;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien du chemin Belter est fait actuellement par la Ville de Gatineau et que cet entretien devrait être assumé entièrement par la municipalité de l'Ange-Gardien, si le chemin Belter est situé à l'intérieur des limites de la municipalité de l'Ange-Gardien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la description de la limite commune de la ville de Gatineau et de la municipalité de l'Ange-Gardien, à l'endroit du chemin Belter, soit modifiée et corresponde à la limite nord des lots 2 959 240, 2 959 813, 2 959 241, 2 955 747, 2 959 826, 2 959 983, 2 959 828, 2 959 370, 2 959 397, 2 959 459, 2 470 519, 2 470 510, 2 626 814, 2 727 755, 2 470 521, 2 471 024, 2 470 559, 2 470 560, 2 471 033, 2 471 107, 2 470 612, 2 471 143, 2 470 646 et 2 470 645 au cadastre du Québec et leurs remembrements.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-121

AUTORISATION DE CIRCULER SUR UNE PARTIE DES RUES LAFRANCE, NOBERT, DE SAUTERNES, DAVIDSON OUEST ET MONTÉE PAIEMENT, ENTRE LE 24 JANVIER ET LE 25 MARS 2011, POUR LE DÉPLACEMENT DES MAISONS SITUÉES AUX 596 ET 600, RUE LAFRANCE

CONSIDÉRANT QUE suite aux événements du mois d'avril 2008, le conseil a déclaré des mesures d'urgence et l'évacuation permanente de six propriétés situées sur la rue Lafrance;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-22 en date du 12 janvier 2011, autorisait, entre les 19 et 24 janvier 2011, le propriétaire des résidences situées au 596 et 600, rue Lafrance à circuler à l'intérieur de la ville de Gatineau pour le transport sur route de ses résidences vers un nouveau site d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ces résidences a formulé une nouvelle demande de circuler sur les rues afin de déménager celles-ci entre le 24 janvier et le 25 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE la circulation sera perturbée sur certains tronçons de rue lors du transport sur route de ces bâtiments et que des rues devront être possiblement fermées temporairement pour permettre ce transport :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le propriétaire des maisons à circuler sur le territoire de la ville de Gatineau pour le transport sur route des habitations situées aux 596 et 600, rue Lafrance devant être déménagées dans le projet Le Château du Faubourg situé dans la municipalité de Val-des-Monts en respectant le parcours suivant :

- 0,4 km sur la rue Lafrance
- 0,4 km sur la rue Nobert
- 0,2 km sur la rue de Sauternes
- 0,2 km sur la rue Davidson Ouest
- 4,6 km sur la montée Paiement vers le nord

De plus, ce comité autorise, si requis, la fermeture temporaire des rues ci-haut mentionnées entre le 24 janvier et le 25 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-122

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE DESCHÊNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de Deschênes, à l'attention de madame Annette Rivet Robinson, 8, rue Houle, Gatineau, Québec, J9H 1P3, à titre de subvention pour leurs activités en 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-123

SUBVENTION DE 1 700 \$ À LA MAISON ALONZO-WRIGHT DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1700 \$ à l'ordre de la Maison Alonzo-Wright, à l'attention de monsieur Achille Joyal, 2425A, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, à titre de subvention dans le cadre de la campagne de financement 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79939-972	1 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-124

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - FONDATION
DU COLLÈGE PRÉUNIVERSITAIRE NOUVELLES FRONTIÈRES - ACTIVITÉ
BÉNÉFICE POUR LE LANCEMENT OFFICIEL DE LA FONDATION –
17 FÉVRIER 2011 – 1 450 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Patsy Bouthillette et Sylvie Goneau, messieurs les conseillers Stefan Psenak, Alain Riel, Pierre Phillion et Luc Angers à participer à une activité bénéfice le 17 février 2011, au profit de la Fondation du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 550 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 450 \$ à l'ordre de la FCPNF, à l'attention de monsieur Jean Châtelain, 250, rue Gamelin, Gatineau, Québec, J8Y 1W9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79944-972	150 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	150 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	150 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement Subventions

02-79937-972	150 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	450 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	150 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-125

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU ET DE
MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY - PETIT-DÉJEUNER
CONFÉRENCE - CHAMBRE DE COMMERCE - 15 FÉVRIER 2011 - 56,96 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau et monsieur le conseiller Maxime Tremblay à participer à un petit-déjeuner conférence organisé par la Chambre de commerce de Gatineau le 15 février 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 56,96 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	27,23 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79934-972	27,23 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
04-13493	2,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-126

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME ANITA
BOUDREAU À TITRE DE DÉLÉGUÉE COMMERCIALE POUR LE COMPTE DE
TOURISME OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-1236 en date du 7 décembre 2010, acceptait la signature du protocole d'entente intervenu entre la Ville de Gatineau et Tourisme Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler les fonctions de déléguée commerciale pour le compte de Tourisme Outaouais pour une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de madame Anita Boudreau venait à échéance le 31 décembre 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de madame Anita Boudreau à titre de déléguée commerciale pour le compte de Tourisme Outaouais, et ce, pour une période d'une année à compter du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-62310-115 – Tourisme Outaouais – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-127

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ANDRÉ LEBLANC AU POSTE D'OPÉRATEUR IV - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'opérateur IV au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-013 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur André Leblanc au poste d'opérateur IV au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur André Leblanc sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur André Leblanc est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41213-114 – Usine d'eau potable Hull – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-128

RETRAITE DE MESSIEURS GEORGES LAVICTOIRE, JEAN-MARC GIROUX, MARCEL VALLIÈRES, MARC QUESNEL ET PAUL TREMPE - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE messieurs Georges Lavictoire, Jean-Marc Giroux, Marcel Vallières, Marc Quesnel et Paul Trempe ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Georges Lavictoire, conseiller en avantages sociaux	Service des ressources humaines	15 ans et 11 mois	1 ^{er} mars 2011
Jean-Marc Giroux, technicien-mécanique I	Service de l'environnement	28 ans et 4 mois	1 ^{er} mai 2011
Marcel Vallières, menuisier II	Service des travaux publics	11 ans et 2 mois	1 ^{er} mai 2011
Marc Quesnel, responsable d'affaires et nuisances	Centre de services de Hull	34 ans et 9 ans	1 ^{er} septembre 2011
Paul Trempe, chef soutien logistique	Service de sécurité incendie	45 ans et 1 mois	1 ^{er} décembre 2011

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Georges Lavictoire, Jean-Marc Giroux, Marcel Vallières, Marc Quesnel et Paul Trempe, leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-129

ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES SERVICES JURIDIQUES PRÉVUS AU DOSSIER NUMÉRO 2008-AI-311

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 79-5-2009 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les services juridiques concernant une cause en déontologie policière (numéro 2008AI-311) sera au delà de la limite de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises relatives à ce dossier, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21100-412 – Administration – Police – Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2011.

Adoptée

DENISE LAFERRIÈRE
Conseillère
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif